



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET

Nice, le 02 SEP. 2016

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES

**LE PREFET
DES ALPES-MARITIMES,**
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

B P N° 99

06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

et

ADMINISTRATION GENERALE
ET RESSOURCES HUMAINES
SUIVI DE LA MASSE SALARIALE
REGIME INDEMNITAIRE

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES,**

AFFAIRE SUIVIE PAR
FREDERIQUE LE GALL / SARAH MARTIN

ARRETE SDIS N° 164310

Portant nomination dans les fonctions d'adjoint au chef de groupement

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels,

VU l'arrêté SDIS N°04-0334 en date du 23 janvier 2004 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant détermination du nombre et des grades des emplois de direction du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

VU l'arrêté SDIS pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nomination de l'intéressé au grade de commandant et le classant au 5^{ème} échelon (IB : 759) de son grade, à compter du 1^{er} avril 2016,

VU l'avis de vacance d'emplois déclaré,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental par intérim des services d'incendie et de secours,

ARRETENT

ARTICLE PREMIER :

AUCLAIR JOEL (matricule : 8300), née le 21/05/1959 à Sancoins (18), commandant de sapeurs-pompiers professionnels, est confirmé **dans les fonctions d'adjoint au chef du groupement ressources humaines et administration générale** du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du **1^{er} avril 2016**.

ARTICLE 2 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet et monsieur le directeur départemental par intérim des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

**Le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de
secours des Alpes-Maritimes**

Eric CIOTTI

Président du Département des Alpes Maritimes
Président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et des secours
des Alpes Maritimes

Le préfet des Alpes-Maritimes

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
CAB-A 3 3 3

François-Xavier LAUCH